



Avec  
**LES POISSONS roses**

## **De la catholicité à la laïcité**



# LES POISSONS ROSES

## De la catholicité à la laïcité

Suzanne Le Borgne

[www.poissonsroses.org](http://www.poissonsroses.org)

ISBN 978-2-9566075-0-2

© Les Poissons Roses, 2018

12 avenue Auguste Renoir 92500 Rueil-Malmaison

" ... il revient aux catholiques de faire preuve d'esprit civique  
en se nourrissant de l'histoire passée pour mieux se projeter  
dans l'avenir dans le double intérêt de l'Église et de la  
Nation".

Bernard Bourdin o.p. et universitaire à Metz  
après la rencontre aux Bernardins  
(*Juin 2018. Études*)



## Préface

Les Poissons Roses se définissent comme une plateforme de réflexion de chrétiens, à gauche. A ce titre, ils revendiquent de contribuer aux débats actuels de notre République.

S'il est un sujet qui toujours renaît de ses cendres et alimente les polémiques, c'est bien celui de la laïcité. On ne compte plus le nombre de publications qui cherchent à définir ce concept si particulier que seuls les Français le revendiquent, au grand dam de leurs voisins qui ne comprennent pas cette notion intraduisible. En France même, les interprétations sont nombreuses. Certains exigent que les croyances relèvent strictement du domaine privé, d'autres, s'appuyant sur une lecture libérale de la loi de séparation de 1905, revendiquent une expression de leur foi sur l'espace public. On se rappelle les querelles récentes liées au Burkini sur les plages de France en 2017. Le contentieux de la crèche Baby Loup n'en finit pas de se réveiller. Le conflit franco-français qui avait été finalement tranché par la Cour de cassation vient de s'aggraver d'une dimension internationale suite aux « constatations » du Comité des droits de l'homme de l'ONU. Lequel s'interroge également sur la loi française pénalisant la dissimulation du visage dans l'espace public. Chaque propos de nos présidents de la République sur ce sujet suscite polémique de la part des uns ou des autres.

Autant dire que le sujet est inépuisable.

Je tiens à saluer la démarche initiée par le Banc des Poissons Roses de Nantes sous l'impulsion de Suzanne Le Borgne. Notre amie a choisi d'aborder ce sujet par un angle inattendu, en s'interrogeant sur l'articulation des deux pouvoirs qui ont structuré la France sur la longue durée, le pouvoir religieux de l'église catholique et le pouvoir temporel. Ce travail ne prétend pas à l'exhaustivité, ni au souci d'une parfaite objectivité. Il s'agit d'une réflexion citoyenne. Chacun pourra contester tel passage, mentionner un oubli, s'étonner de la concision d'une mention. Au-delà de ces critiques bien naturelles, il nous faut

retenir la volonté de replacer la question laïque dans l'histoire séculaire de notre pays.

Il faut un vrai courage et des connaissances solides pour s'affronter à une telle fresque. C'est dans la concision de ce panorama et un certain pointillisme chronologique, que ce texte trouve toute sa pertinence. On en tire une double leçon éclairante. La première tient à la nécessité de connaître notre histoire collective dans cette double dimension, spirituelle et temporelle, pour être en mesure de comprendre les évolutions actuelles de notre pays. La seconde est un appel à une laïcité intelligente, reposant sur le refus de l'ignorance. La laïcité est un formidable outil de liberté quand elle se conjugue avec la tolérance. Elle permet à chacun d'exprimer ses convictions intimes dans l'égalité entre citoyens.

Je remercie vivement Suzanne Le Borgne ainsi que toutes celles et tous ceux, de Nantes et d'ailleurs, qui ont enrichi cette réflexion. Ils illustrent la vitalité du Courant des Poissons Roses et témoignent qu'il est possible de construire cette fraternité républicaine à laquelle nous sommes tous attachés.

Encore merci et bravo.

Patrice Obert  
Président des Poissons Roses

# Introduction

Pendant de longs siècles, la France a été structurée par **deux pouvoirs** : le pouvoir de l'Église romaine catholique et celui des monarques de droit divin, sacrés à Reims. Dans l'Ancien régime c'est la catholicité qui était englobante. Les rapports du politique et du religieux en France ayant nettement évolué depuis 1789-1905, on a abouti à une séparation qui a suscité le régime de laïcité qui nous gouverne de nos jours.

La connaissance attentive du passé sans passion justicière peut éclairer le présent et permettre de discerner les meilleurs choix pour l'avenir de la Cité." *Le passé est un vécu de notre présent*". " *Rien n'est neuf qui ne procède de l'ancien... Autant les traditions peuvent se faire sclérosantes, et même mortelles, autant la tradition entendue, reçue, dans le sens entier de son service humain, est puissance du neuf par l'ancien, la seule qui en définitive, si elle se dépouille jusqu'à être puissance, donne aux sociétés humaines la grâce de la durée*". Du Sacré par Alphonse Dupront.<sup>1</sup>

---

**1** Cet historien a montré dans sa monumentale thèse *Le mythe de croisade, la croisade après la croisade*, que ce stupéfiant pèlerinage (élan eschatologique vers Jérusalem où avait été saccagé le tombeau de Christ) a touché les peuples dans leur totalité au Moyen Age, les puissants chevaliers et rois, tel Saint Louis, comme les plus misérables des paysans. En définitive, ce mythe prégnant en Occident va aboutir non plus à des croisades **contre** mais à des croisades **pour**, ce que l'on continue à appeler *des actions de religion* mais aussi *des actions d'humanité* (nous dirions "humanitaires" de nos jours), comme par exemple délivrer de l'esclavage tous les noirs d'Afrique ainsi que le proclame dans sa cathédrale d'Alger avec détermination et fougue le cardinal Lavigerie, à la fin du XIXe siècle. Nos ONG sont filles de la Croisade, n'en déplaise aux laïques de notre pays ! Ces transmutations sont de vrais tournants historiques. On peut s'en réjouir.



Comment notre pays est-il passé du régime de **catholicité** où *le religieux* était englobant à un régime de **laïcité** où maintenant c'est *le politique* qui est dominant ? **Le dualisme du spirituel et du temporel** structurant l'Ancien régime est-il appelé à disparaître de notre Cité ou faut-il seulement, dans un contexte nouveau, toujours le sauvegarder en l'adaptant à notre temps pour le bien commun de tous ?

# PLACE A L'HISTOIRE

## I L'Église catholique en France sous l'Ancien Régime

### *1 - Suprématie du spirituel du IXe au XVe.*

L'Église du Haut-Moyen Age est fragilisée par la poussée des barbares venus de l'Est en particulier les Lombards. **En 800** en couronnant Charles empereur d'Occident face à Byzance, l'Église obtient la consolidation de sa protection militaire.

D'après son chroniqueur Éginhard, il semble que Charles n'ait pas apprécié de ne pas avoir été prévenu du déroulement de la cérémonie du sacre qui le faisait empereur. Il aurait voulu que le pape se prosterne devant lui avant d'être couronné et non après. Lui, le roi des francs, le vainqueur des Lombards, à qui il avait repris la ville de Rome, recevait ce 25 décembre son pouvoir impérial du pape. Léon III affirmait habilement sa prééminence sur l'empereur. C'est déjà toute l'histoire des deux pouvoirs de l'Occident qui se profile en l'an 800.

Aux siècles suivants l'Église va peu à peu étendre au centre de l'Italie, son territoire prétendument donné par l'empereur Constantin au Ve siècle... Une pure légende. Mais à l'époque du Haut-Moyen Age, mentir pour la Gloire de Dieu et de l'Église c'était pardon assuré.

Rappelons d'autre part, que pour compenser l'effondrement de l'empire romain et de son administration, ce sont souvent les

évêques qui organisent et régulent la société politique. (Il en est de même aujourd'hui dans certains pays d'Afrique).

De plus, le rôle des évêques a été de premier plan dans l'élaboration et la fixation de l'imaginaire du féodalisme qui perdurera, avec des adaptations, pendant tout l'Ancien Régime. **An début du XIe siècle**, comme l'a souligné Georges Duby, deux évêques de la France du Nord, Adalbéron de Laon et Gérard de Cambrai évoquent pour la première fois (du moins si l'on s'en tient aux archives conservées) *la structure trifonctionnelle de la société* (mise au jour par Dumézil dans le vaste espace indo-européen). "**Ici-bas, les uns prient, d'autres combattent, d'autres encore travaillent**". Source de ces fameux **trois ordres** (le clergé, la noblesse et le tiers état), que la Révolution détruira, le 4 août 1789, avec le soutien du premier d'entre eux.<sup>2</sup>

**A la fin du XIe siècle** par le « *Dictatus papae* » Grégoire VII croit éteindre la querelle des investitures des évêques. L'empereur Henri IV doit s'incliner et subir l'humiliation de Canossa. Mais, dans un second temps, le pape finira en prison sur ordre de ce même empereur. Le Concordat de Worms, signé par l'empereur Henri V et le pape Calixte II règle le problème des investitures en 1122.

En dehors des villes, la puissance de travail des moines bénédictins et cisterciens transforme les paysages par le défrichement, la création d'étangs et de moulins.

*A noter qu'après la rupture en 1054 entre les chrétiens d'Occident et d'Orient, l'Église byzantine, et l'Église russe plus tard,*

---

2 "Observer le système où se trouve englobé le schéma des trois "ordres" au moment où il se révèle dans le royaume de France, tenter de le suivre entre 1025 et 1225 dans ses succès et dans ses infortunes, c'est affronter l'une des questions centrales aujourd'hui posées aux sciences de l'homme, celle des **rapports entre le matériel et le mental** dans l'évolution des sociétés". (Duby, Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme. 1979).

*auront une autre pratique : non pas la distinction voire l'affrontement avec le pouvoir politique comme l'Église catholique mais la recherche de l'harmonie et la paix avec lui.*

Autre souci pour l'Église en France : essayer de juguler la violence guerrière des nobles chevaliers, c'est pourquoi elle exige des "trêves de paix" ou des "paix de Dieu", du vendredi au dimanche ou pendant les grandes fêtes de Noël et de Pâques. Mais, en même temps, le pape français Urbain II, au concile de Clermont-Ferrand, propose aux nobles puis à tous les chrétiens d'aller conquérir les lieux saints de Jérusalem occupés par les turcs et interdits aux pèlerins. C'est, en novembre 1095, le début des croisades et de la rivalité avec les musulmans.

**Les XIVe et XVe siècle** sont calamiteux avec la guerre de Cent ans qui débute en 1328, la Grande peste noire dès 1348, sans parler de l'exil des papes à Avignon loin de Rome avec parfois une chrétienté régentée par plusieurs papes. La condamnation de Jeanne d'Arc comme hérétique montre que le pouvoir judiciaire ecclésiastique est plus manipulable que les tribunaux civils. Ceux-ci s'étaient très bien organisés dès le règne de Saint Louis, au XIIIe siècle grâce aux légistes et officiers du royaume. Le roi, franciscain dans l'âme, ne craignait pas d'affirmer la prééminence de ses tribunaux face à ceux de l'Église.

L'enseignement dans les universités se sclérose. Les critiques commencent à fuser contre ce que les esprits critiques commencent à appeler la scolastique figée. Les esprits vont aspirer à du renouveau en se tournant vers la Grèce et toute les humanités antiques. C'est bientôt la Renaissance pour les traducteurs des vieux textes grecs et latins, et pour les artistes d'abord italiens.

## **2 - Baisse d'influence de L'Église catholique au XVIe et XVIIe**

**Au début du XVIe siècle**, un moine allemand, Luther, critique L'Église, ses papes pères de famille, comme Alexandre VI Borgia. (Son fils César sera un des modèles de Machiavel dans son livre *Le Prince*). Jules II est un politique, un pape-soldat dont on se méfie. C'est un conquérant. Avec son système d'indulgences, il finance à Rome son magnifique palais décoré par les plus talentueux des peintres, comme Raphaël. La rupture avec Luther a vite lieu. Érasme, l'humaniste européen, respecté de tous, a été impuissant à empêcher la déchirure de de la chrétienté.

Dans les décennies suivantes surviennent en France les "guerres de religion" qui furent en réalité des guerres civiles. Des massacres éclatent, subis par les catholiques et les protestants. Le déchaînement de violences s'amplifie. La tuerie de la saint Barthélémy le 22 août 1572 est restée gravée dans les mémoires.

Le pouvoir royal avec Henri IV (qui n'a pas pu faire autrement que de se convertir au catholicisme pour accéder au trône) va rétablir enfin la paix à partir de l'Édit de Nantes en 1598. Le politique va désormais être considéré comme un rempart à la violence, en particulier celle suscitée par les religions. L'autorité royale déjà fort bien assise ne fera que s'affirmer.

**Le XVIe siècle** est une période de rupture. C'est **la fin de la chrétienté médiévale** unifiée. Après le Concile de TRENTE (1542-63) l'Église se concentre et se réorganise autour de la Papauté à Rome.

Les États cessent d'accepter de suivre les préceptes de la loi chrétienne. "*Dans la cité, l'italien Machiavel (1469-1527) tente de substituer au rôle de la Providence celui du Prince (son ouvrage le plus connu, posthume 1532) : la vertu personnelle du souverain, qui est à la fois ruse, intelligence et force, tient lieu de méthode de gouvernement ; condamnée par l'Église, la pensée de Machiavel (dont Richelieu prend la défense) contribue à la philosophie politique moderne.*" ("Histoire

Générale du Christianisme" de Jean-Robert Armogathe p. 16)

Pendant quatre siècles la catholicité va s'affirmer toujours en liaison avec les différents États-Nations qui se consolident. L'Église n'a pas renoncé à son pouvoir temporel en particulier au centre de l'Italie. Son subtil art de gouverner et d'administrer est imité par de nombreux États en Europe.

*"L'État pontifical du XVIe siècle suit le processus de consolidation des États absolus modernes, y compris pour ce qui concerne l'extension des pouvoirs étatiques face à l'Église : je pense même que l'on peut dire - cette affirmation peut sembler paradoxale - que l'État pontifical est à l'avant-garde du procès de laïcisation de l'État moderne précisément à cause de l'usage qu'il fait de l'instrument dont il est le seul à pouvoir disposer, l'instrument spirituel" ( Paolo Prodi, Christianisme et monde moderne, p.185)*

**Au XVIIe siècle** l'Église perd encore du terrain sur tous les plans. Mais les grands esprits restent chrétiens : Descartes, Galilée, Newton. Pascal, janséniste, critique les jésuites trop accommodants selon lui avec les exigences de la morale.

En 1648, après la terrible guerre meurtrière de Trente ans, le traité de Westphalie marque un tournant pour l'Europe et la souveraineté des États-Nations. Selon le principe né à la fin du XVIe siècle en terre germanique du " Cujus regio ejus religio", tout prince impose sa religion à son peuple. Louis XIV pourra en 1685 révoquer sans problème l'Édit de Nantes.

### **3 - Le XVIIIe siècle**

Montesquieu dans « L'esprit des lois » (1748) ne reprend pas la distinction du spirituel et du temporel. La religion a certes son utilité

pour la stabilité de l'ordre social. Mais l'important c'est de réfléchir à la meilleure façon d'envisager le politique et de le pratiquer *en séparant le pouvoir exécutif du législatif et du judiciaire*. Réflexion qui a l'avenir pour elle.

On assiste à une nette prise de distance vis à vis des affirmations de foi, et des dogmes. Le déisme voire l'athéisme se répandent. Diderot qui entreprend d'éditer avec d'Alembert *l'Encyclopédie* s'affirme athée, Voltaire et Rousseau restent déistes. Les critiques se multiplient à l'intérieur même de l'Église, ainsi les partisans du prêtre Richer qui s'opposent à la hiérarchie ecclésiastique. La France de Louis XIV devient gallicane, nationale de plus en plus. Elle se méfie du pape.

### **1789 : c'est la fin du régime de catholicité.**

La religion était le fondement de l'ordre monarchique. Le roi sacré à Reims était un simple chrétien redevable de ses actes devant Dieu comme tous ses sujets. *La conscience, le for intérieur* était privé, au Moyen Age on parlait de *maison* ou *temple intérieur*, Inviolable ... pas toujours dans la réalité !

À partir de la Révolution française, on va s'acheminer vers une société où la liberté de conscience devient *publique* tandis que la religion est considérée comme relevant du *privé*. Le nouveau fondement de la société est *la volonté générale* démocratique qui s'exprime à travers des lois votées par une assemblée élue par le peuple. Une page nouvelle d'histoire va s'écrire. On ne parlera plus du *temporel* et du *spirituel*, ces concepts seront remplacés par les mots *public* et le *privé*.

Le passage d'un monde structuré par le principe de catholicité à un monde régi par d'autres principes, dont celui de laïcité qui

s'annonce, a été conflictuel et douloureux pour l'Église. Profondément elle sait que la grâce de Dieu accompagne toutes les formes de société humaine. Mais il lui faudra du temps pour s'adapter à cette rupture qui s'amorce en 1789.

*"Le principe de catholicité ... était exclusif : il fallait être catholique pour avoir droit de cité au royaume de France. Le principe de laïcité est englobant : il reconnaît à tout homme la liberté publique de conscience et de conviction. Chacun a son prix et sa loi : le premier se règle sur l'intolérance, le second sur l'indifférence... l'indifférence entre les religions vers l'indifférence envers tout ce qui est religieux". (Émile POULAT *La Catholicité d'où nous venons*. Documents Épiscopat 2001). Le forum est ouvert à tous, L'État en est le garant. Il s'agit de fonder et de conserver un espace commun pour ces millions de consciences libres, celles des citoyens. Rude tâche dévolue au politique désormais séparé du religieux.<sup>3</sup>*

## II Les DEUX FRANCE de 1789 à 1924

### 1 - Deux France Irréconciliables

Dès octobre 1789 les biens de l'Église sont nationalisés pour réussir l'opération des assignats qui devaient renflouer les caisses de l'État en déficit depuis longtemps. En février 1790, *le clergé régulier* est supprimé. Les vœux perpétuels de « pauvreté chasteté obéissance »

---

3 Le passé ne meurt jamais et comme le dit Hannah Arendt « *il se pourrait qu'aujourd'hui seulement il s'ouvrît à nous avec une fraîcheur inattendue et nous dît des choses pour lesquelles personne encore n'a eu d'oreille* » (La crise de la culture 1972). Le passé nous aide à prendre de la distance, et à discerner la meilleure voie pour l'avenir.



sont jugés incompatibles avec les temps nouveaux. En juillet, la Constituante décrète la Constitution Civile du Clergé qui sera rejetée l'année suivante par le Pape. *Le clergé séculier* va se diviser entre prêtres jureurs, constitutionnels et prêtres non-jureurs, réfractaires. Dans l'Ouest, très vite, les paysans vendéens cachent les non-jureurs.

**Au XIXe siècle**, les héritiers de la France révolutionnaire vont se situer à Gauche - et à Droite ceux qui la refusent : la France conservatrice voire réactionnaire. *Rupture* pour les uns (Marx) et *continuité* pour les autres (Tocqueville). *Égalité* pour les uns et *liberté* pour les autres.

En 1801, un Concordat est conclu entre Napoléon et la papauté. Le catholicisme est reconnu comme "la religion de la majorité des français". Les prêtres sont rémunérés par l'État. L'école primaire est tenue par des religieux. Il y a monopole de l'État pour l'Université.

Après la Restauration de la monarchie rendue possible après la défaite de Napoléon à Waterloo, le Concordat sera maintenu. L'Église revient " *dans les fourgons de l'étranger* ", grâce à Metternich. Elle respire à nouveau et se prend peu à peu à rêver d'un illusoire retour du passé. Les religieux se réinstallent peu à peu en France, contemplatifs comme actifs dans le monde. Des congrégations nouvelles se créent surtout féminines.

De 1815 à 1848, c'est *l'alliance du trône et de l'autel* avec Louis XVIII, le débonnaire, et Charles X, très nostalgique de l'ancien régime avec son drapeau blanc. Le peuple de Paris va le chasser en juillet 1830. Louis-Philippe qui avait le soutien des bourgeois finit lui aussi par être chassé du trône, dix-huit ans plus tard.

La révolution de février 1848, est "une joyeuse rencontre", comme le dit l'historien Philippe Boutry entre l'État, celui de la seconde République (1848-1852) et l'Église. Des prêtres sont présents à la plantation d'arbres de la Liberté qu'ils bénissent. Jésus-Christ est envisagé comme le libérateur des pauvres et des peuples opprimés. La

conviction républicaine et la foi religieuse, centrées toutes les deux sur la Fraternité, le souci de la justice pour les pauvres, semblent se rapprocher, les tensions sont oubliées. Pas pour longtemps ! On ajoute avec conviction à Liberté et l'Égalité, la Fraternité. Le suffrage universel est accordé à tous les hommes mais pas ... aux femmes.

Le coup d'état du 2 décembre 1851 suivi de la restauration de l'Empire, un an plus tard, va instaurer l'alliance *du sabre et du goupillon*, comme aurait dit Clémenceau. Déjà, la Loi Falloux de 1850 avait assuré la liberté d'enseignement confessionnel dans le primaire et le secondaire. Napoléon III choisit de protéger les États pontificaux tout en soutenant l'unité italienne. Cette politique va accentuer de plus en plus l'hostilité des républicains vis à vis de L'Église.

En 1871, la Commune de Paris, qui veut instaurer la république sociale, est violemment anticléricale. Les idées socialistes et républicaines gagnent du terrain. Monsieur Thiers, monarchiste, vainqueur de la Commune n'y peut rien. Le prétendant au retour de la monarchie, Henri de Bordeaux, comte de Chambord est inébranlable : il veut garder *le drapeau blanc*, et donc ne pas honorer *le drapeau bleu blanc rouge* de Louis-Philippe. Il se rattache à la mémoire de Charles X.

Sur un simple amendement en 1875, donc par la petite porte, les députés vont se résoudre à accepter la République. Ce sera la troisième du nom.

Les républicains, adversaires de l'Église, sont persuadés qu'elle avait durant le XIXe siècle encore un pouvoir social et politique envahissant. Mais ce jugement est à nuancer.

L'Église, revenue d'exil, a certes beaucoup construit d'édifices de style néo-roman ou néo-gothique pour effacer les démolitions révolutionnaires. Le concordat de 1801 a transformé les prêtres en fonctionnaires salariés. L'État compte sur eux pour assurer l'ordre

social et le respect des gouvernants. Les religieux se sont investis dans les écoles primaires, dans les hôpitaux, le soin des vieillards, les léproseries en outre-mer.

L'engagement dans une congrégation est devenu une forme tout à fait nouvelle de promotion féminine dans un siècle toujours dominé par les hommes sur le plan civil comme ecclésial. On comptait en 1880, en France 130.000 sœurs congréganistes, actives et à la fois contemplatives. (Voir « *Le catholicisme au féminin au XIXe siècle* » de Claude Langlois, 1987). C'est l'époque des dévotions et apparitions mariales, pas seulement à Lourdes, l'époque du curé d'Ars dont Bernanos va s'inspirer pour le personnage de l'abbé Donissan dans son premier roman « *Sous le soleil de Satan* ». C'est aussi le siècle de Thérèse de Lisieux, la carmélite missionnaire et de Charles de Foucauld, le frère universel.

L'Église refuse le monde issu des Lumières et de la révolution française, celui des républicains. Quant aux fidèles, ils se disent de plus en plus ultramontains, alors que l'Église d'Ancien Régime était gallicane, ils regardent vers Rome et le pape. Pie IX vient de condamner dans *le Syllabus* de 1864 ce monde nouveau et ses erreurs, en particulier la venue d'un État qui jouit d'un droit sans limite. Ce monde que le pape rejette avait l'avenir pour lui. L'intransigeance catholique s'affirme pour longtemps.

L'Église se sait alors fragile sur le plan temporel. En 1870 la ville de Rome et son territoire au centre de l'Italie, cessent d'appartenir au pape. Pie IX (1792-1878) fut le dernier pape-roi. Il accentue sa souveraineté sur toute l'Église grâce à la proclamation de son infaillibilité en matière de foi et de mœurs par le Concile Vatican I. Il va compter sur sa seule autorité spirituelle pour s'imposer dorénavant.

## 2 - De 1875 à 1905 lutte des cléricaux et des anticléricaux

« *Le cléricalisme ? Voilà l'ennemi* ». La formule est de Gambetta qui s'exprime à la tribune en 1877.

En 1880 les jésuites sont expulsés. C'est une revanche contre la loi Falloux de 1850. Par solidarité, les bénédictins, les capucins, les carmes, les franciscains, les assomptionnistes refusent de demander l'autorisation de l'État, celle-ci étant exigée pour demeurer en France. Cinq mille religieux vont être encore poussés à l'exil.

En 1881-82 Jules Ferry fait voter les lois laïques. Pour tous les enfants de 6 à 13 ans l'école devient obligatoire, gratuite et laïque. Paul Bert avait déclaré en tant que rapporteur sur les lois scolaires "*Nous ne voulons plus l'école esclave de l'Église, nous la voulons indépendante...Vous voterez la laïcité, nous vous le demandons au nom de la liberté de conscience*". Les républicains espèrent, avec les instituteurs, gagner les esprits, diffuser l'humanisme des Lumières et mettre en valeur les progrès de la Science.

En 1886, c'est la fermeture de la faculté catholique de théologie, à la Sorbonne fondée au XIIIe siècle par Robert de Sorbon.

En 1892 le ralliement à la République est demandé aux catholiques par Léon XIII dans son encyclique *Au milieu des sollicitudes* (écrite d'abord en français, ce qui est rare) qui marque un tournant même si le pape ne sera pas tout de suite écouté. L'année précédente, dans *Rerum Novarum*, il parlait de la question sociale et déplorait la misère et la pauvreté tout en condamnant le socialisme athée et les excès du capitalisme.

Un apaisement semblait possible entre les deux France.

Malheureusement *l'affaire Dreyfus*, qui éclate en 1894, va très vite ranimer la méfiance des républicains au pouvoir vis-à-vis des catholiques. Les évêques furent discrets sur cette affaire judiciaire. En revanche, beaucoup de catholiques ainsi que les organes de presse *La*

*Croix* et *Le Pèlerin* voulurent contribuer à sauver l'honneur de l'Armée, trahie, croyaient-ils, par un officier français juif.

En 1901 une loi libérale de Waldeck-Rousseau favorise la création d'associations sauf pour les congrégations religieuses qui sont soumises, elles, à l'autorisation de l'État. (Actuellement en 2018, on avance le chiffre de un million cent mille associations de ce type dans notre pays !)

En 1903, Émile Combes, anticlérical farouche, décide une deuxième expulsion (après celle de 1880) des congrégations enseignantes, dites « *prédicantes* », et une seule « *commerçante* » (celle des 48 moines de la Grande Chartreuse). Le 29 avril, ils sont sommés de quitter leur monastère, encadrés par des gendarmes armés.

Cent vingt mille hommes et femmes congréganistes "*vont être suspectées, expulsées, poussées au reniement ou à l'exil. La République anticléricale considère leur mode d'existence comme une grave menace pour la France moderne*". (Présentation du livre : "La République contre les congrégations 1899-1904" par Christian SORREL)

En 1904 on apprend la cessation des relations diplomatiques avec le Saint Siège.

### ***3 - 1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État***

C'est une rupture unilatérale du concordat de 1801. L'État ne reconnaît ni ne salarie aucun culte. Il y a une deuxième spoliation des biens d'Église confirmant la première celle acceptée par l'Église en 1789. Un inventaire de ces biens est décidé. Les bâtiments seront publics mais remis aux futures associations religieuses loi 1901 pour l'exercice du culte. Les protestants et les juifs acceptent sans objection

la loi.

L'Église catholique comme les autres religions n'est pas reconnue comme institution, comme corps communautaire. L'État veut n'avoir à faire qu'à des citoyens, des individus, pas à des communautés. Il veut à nouveau démocratiser l'Église dans l'esprit de la loi associative de 1901 à but non lucratif. Les cultuelles ne pourront pas solliciter des subventions de l'État.

L'État a gagné la bataille entreprise en 1790, il va devenir, comme jadis l'Église catholique, un englobant, un référent. Notons que le terme de laïcité ne se trouve pas dans la Loi de 1905. (Article 1 : "*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public*"). C'est en 1946, puis en 1958, que le mot "laïcité" sera introduit dans les textes des constitutions françaises.

#### **4 - 1924 : les associations diocésaines**

Le pape Pie X condamne la loi de 1905 (encyclique *Vehementer nos*) et la création des associations cultuelles. A noter "*que la formule était impensable avant la Loi de 1901 sur la liberté d'association dont elles étaient une forme et une application. Le Saint Siège y vit un empiétement laïc sur les prérogatives de l'évêque et du clergé. Clemenceau et ses amis l'y incitaient : les cultuelles devaient être un cheval de Troie, une machine de guerre pour que se "démocratise l'Église par-dessus la hiérarchie". (Notre Laïcité publique d'Émile Poulat p.138.)*

Le pape défend la structure traditionnelle de l'Église, ne pouvant accepter que les évêques soient mis sur le même plan que des laïcs dans une association démocratique, style 1901. C'était tout le

clergé séculier (après le clergé régulier en 1901) qui était mis en cause par la troisième République française.

C'est seulement en 1921 que les relations diplomatiques seront rétablies.

En 1924 après bien des échanges et discussions sur quatre ans, par voie épistolaire ou diplomatique, un accord est enfin trouvé entre le Saint Siège et le gouvernement français.

Des associations diocésaines sont autorisées, où l'évêque demeure maître des orientations de son territoire diocésain après consultation de son Conseil. Originalité de cette création nouvelle qui n'est pas issue d'un concordat ou pacte officiel. Personne, comme dit l'historien Émile Poulat, n'a cédé un pouce de ses convictions. Rome ne pouvait se déjuger, ni la France se renier.

*« La guerre n'a changé les esprits qu'en surface : la Chambre bleu horizon marquée à droite reste laïque. Mais elle a changé en profondeur la nature du problème à résoudre. Il ne s'agit plus d'imposer la République et ses lois à des catholiques qui les combattent, mais d'arrimer à la République les libertés reconnues à l'Église comme à tous. Pour l'Église c'est un grand renoncement impensable s'il doit s'accompagner d'un reniement. Pour Le gouvernement, c'est vraiment une affaire d'État, où une patience à toute épreuve prend le pas sur la violence d'antan. La canonisation de Jeanne d'Arc, la « sainte de la Patrie » en mai 1920 permettra une première rencontre, à Rome, entre l'Église et la République. »*

*En vingt ans, on passe ainsi, au terme d'une négociation serrée, de la rupture d'un pacte (1904) à un accord sans pacte (1924). »* (Émile POULAT : Les Diocésaines, Loi de 1905 et associations culturelles, le dossier d'un litige et de sa solution 1903-2003, 577 pages.)

***En 1924 une politique d'accommodements raisonnables est née en France.***

Elle sera poursuivie comme par exemple avec la loi Debré en 1959. Les établissements d'enseignements sous contrats participent désormais au service public tout en conservant leur caractère propre. Équilibre à nouveau trouvé dans le respect des deux parties qui acceptent d'entrer en échanges d'arguments pour trouver un accord.

La laïcité se montre donc capable d'invention démocratique, elle peut se révéler créatrice de citoyenneté apaisée et confiante en l'avenir. Mais des tensions demeurent et il en apparaît de nouvelles. C'est pourquoi les rapports du politique et du religieux restent toujours en France à repenser et à revivifier par le dialogue, en référence toujours au principe de laïcité considéré désormais comme un des socles de la République.





# PLACE AU PRESENT

## I Le contexte a changé

### 1 - Les États en Europe

Ils ont provoqué d'épouvantables catastrophes guerrières qui ont causé des millions de morts, par exemple celle de 1914-18. Des ambitions économiques et de conquêtes coloniales ont ainsi attisé la rivalité entre la France et l'Allemagne.

Puis des États totalitaires ont vu le jour avec Mussolini, Hitler, fascistes tous les deux avec Franco et Staline, le communiste. Des millions d'opposants et des juifs ont disparu.

La première bombe atomique est lancée sur le Japon devenu lui aussi fasciste en 1945. La paix revient sous l'égide des États Unis d'Amérique. En 1948, à La Haye, *les Droits universels de l'Homme* sont proclamés. L'ONU a une mission : éviter les guerres à travers le monde.

En France notre État s'affirme comme un État de droit dans un cadre républicain que précise la Constitution de 1958. ***"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure devant la loi l'égalité de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances..."***

Depuis 1905, l'État s'affirme neutre : *il ne reconnaît aucune religion*. Elles sont, de nos jours, régies Par la Loi de Séparation, qui institue des associations culturelles dans le moule de la loi de 1901. Les juifs ont gardé leurs structures antérieures et les protestants sont

organisés en associations culturelles. Seule l'Église catholique est régie par les accords de 1924 en associations culturelles diocésaines.

Émile Poulat remarque : "*Ne pas reconnaître c'est marquer une distance : ligne mobile et invisible. Ici s'affirme une transcendance sans transcendance, l'absolue souveraineté de l'ordre étatique qui ne se laisse opposer aucun ordre antérieur et supérieur... Que L'Église catholique reconnaisse cette laïcité souveraine non pas en doctrine théologique (c'est son affaire) mais en droit civil, tout devient négociable ou à peu près ("La Laïcité qui nous gouverne" 2001 Épiscopat).*

Nous remarquons que pour certains laïques, comme Vincent Peillon, l'État semble avoir besoin d'une transcendance, d'une religion civile qui ajoute vie, symboles et passion au discours du politique. Il s'inspire de Jean Jaurès et Ferdinand Buisson. Mais une religion civile est-ce possible dans un État sans transcendance, qui s'affirme neutre en matière de religion ? L'État a une idéologie, une visée politique pour la Cité mais pas de religion. La laïcité n'est pas une religion mais un principe de gouvernement.

D'autres, comme le grand Maître du Grand Orient de France, parlent de réarmer la République, de repartir à l'offensive contre les religions qui s'affirment bien trop, surtout l'islam qui revendique une visibilité peu conforme à la mentalité française actuelle. Ils n'aiment pas le climat de confiance qui semble vouloir s'instaurer peu à peu entre les pouvoirs publics et tous les cultes.

Déjà en 2003, dans le journal La Croix du 21 février, voici ce que déclarait Françoise Héritier membre alors, du Comité Consultatif National d'Éthique : "*Dans une République démocratique laïque telle que la nôtre, il est nécessaire d'élaborer une réflexion éthique proprement laïque. Il est étonnant que les instances de réflexion, tel le*

*Comité Consultatif National d'Éthique, prévoient la présence de personnes qui représentent des confessions. Cela avalise l'idée qu'il y a un point de vue religieux qui doit prévaloir, et empêche par la même une définition laïque de la vie. Est-il légitime de penser que cette réflexion doit être influencée par des croyances individuelles"*

L'Observatoire national de la laïcité, en avril 2017, fait remarquer que les cultes en France s'inquiètent de l'extension de la neutralité de l'État. Ils rappellent que la société civile, elle, n'est pas neutre. Ils se méfient des nouvelles lois apparues dans un contexte émotionnel, pensées uniquement pour l'islam qui cherche avec difficulté son intégration dans la République. Cette intégration est fortement handicapée par la menace terroriste.

Toujours d'après cet Observatoire, il demeure une crispation et des tensions à propos du fait religieux et de la laïcité. Il appelle tous les responsables politiques, les médias et les acteurs de terrain à « *ne pas faire porter à la laïcité tous les maux de la société* » qu'il s'agisse « *de la ghettoïsation de certains quartiers* », du « *repli identitaire* », de « *la perte de repères et confiance dans l'avenir* » ou encore des inégalités entre hommes et femmes. » (La Croix 4 avril 2017).

Parfois les historiens vont au fond des choses et éclairent via leur étude du passé les difficultés du présent. C'est ce que remarque, admiratif, Roger Pol Droit (dans *Le Monde* du 1er Juin 2018) à propos d'un livre centré sur le XIXe siècle qu'il cite : "*Ce qui hante l'esprit des modernes jusqu'à nous, c'est le sentiment d'avoir à faire un choix impossible. Soit il subsiste quelque chose du religieux dans les sociétés contemporaines, et il faut alors travailler à s'en défaire, puisque cet archaïsme est le lieu obscur qui nous sépare d'une politique intégrale de l'autonomie ; soit toute société en conserve l'empreinte fondatrice, et il faut alors apprendre à gouverner non pas contre mais avec,*

*indiquant que la condition de l'effectivité politique est le gouvernement des esprits". (Julien Pasteur, "Les Héritiers contrariés"). Il s'agirait de gouverner les esprits non pas contre le religieux mais avec.*

## **2 - L'Église catholique**

Elle a renoncé peu à peu à sa puissance temporelle, qui s'exprime encore par l'intermédiaire de la toute petite Cité du Vatican à Rome. Celle-ci lui permet parfois d'exercer une influence non négligeable comme récemment dans les réconciliations difficiles en Amérique latine (Colombie) ou entre Cuba et les États-Unis du président Obama.

**Le Concile Vatican II (1962-65)** a ouvert larges ses portes sur le monde. Les catholiques semblent être sortis de leur forteresse intransigeante. Ils ont appris peu à peu à "**s'inculturer**" à la modernité issue des Lumières du XVIIIe siècle tout en gardant leur distance critique puisée dans l'Évangile<sup>4</sup>. La place des laïcs est mise en lumière, ce qui ne manquera pas de faire bouger cette vieille et vénérable institution (à direction uniquement masculine, à noter au passage). Aller vers le monde, s'ouvrir à lui, voilà une nouvelle orientation. Mais

---

4 "Qu'est-ce que l'inculturation? Ce concept, au croisement de la théologie et de l'anthropologie, désigne l'inscription du message évangélique et de l'organisation ecclésiale dans une culture. Il ne s'agit pas simplement d'une adaptation du christianisme dans une culture : l'inculturation est un processus lent, par lequel le message chrétien s'insère dans une culture particulière donnée, s'y incarne et y prend racine, produisant de nouvelles formes de pensée, d'action et de célébration ... Ce terme s'est imposé dans ... l'Église catholique dans le dernier quart du vingtième siècle" (Élodie Mauroy le 18/04/2009. La Croix)

ce monde veut-il cette rencontre et ce dialogue avec le catholicisme et les autres religions ? On peut en douter parfois...

En France, l'Église, libérée de l'emprise étatique, peut vivre plus à fond *L'Évangile*, comme le lui demande le pape François. Elle est libre de pratiquer son culte et cela dans des édifices souvent bien entretenus par L'État et les diverses municipalités. Mais il y a des obstacles à l'expression de sa liberté.

L'Église a d'abord des difficultés financières, ignorées parfois de ses fidèles eux même. Elle peine à entretenir décemment ses prêtres et religieux en activité ou retraités via le denier du culte et la quête du dimanche. Elle vend de plus en plus une partie de ses biens immobiliers, ce qui peut être grave pour son avenir.

D'autre part, la transmission de son message spirituel n'est plus assurée par le catéchisme auprès des enfants, jadis bien organisé et qui avait lieu le jeudi. Dans nos sociétés sécularisées les athées, les agnostiques, les indifférents, sont de plus en plus nombreux. Par ailleurs, le rapport Debray a souligné le déficit dans l'enseignement public d'une information sur « le fait religieux ». Les enseignants, en effet ne sont toujours pas formés pour parler des religions en respectant leur complexité due à leur longue histoire et à leur registre de langage spécifique. Il s'agirait dit Debray « *de passer d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence* ». On en est souvent encore bien loin. L'Institut Européen en Sciences des Religions (IESR) a été fondé pour approfondir la connaissance des diverses traditions du monde.

L'Église est, sans réel examen, taxée de dogmatisme, de moralisme voire d'archaïsme. Ces critiques concernent à la fois son passé que sa situation actuelle. Parfois ils sont injustes. Ainsi, parmi d'autres faits, le sinistre épisode de la politique d'Inquisition de Torquemada, en Espagne, au XVI<sup>e</sup> siècle, est un parfait exemple

*d'instrumentalisation du religieux par l'État* de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle de Castille. État proclamé catholique mais en réalité, premier état totalitaire en Europe avec sa sinistre politique de *pureté de sang* à préserver par l'expulsion des juifs et des musulmans.

L'Église a certes fini par accepter la laïcité mais refuse d'enfermer la foi dans le seul domaine du privé et du cultuel. Pour certains laïques radicaux, la foi serait une affaire privée, appelée à le demeurer. Position inacceptable pour les croyants de toute confession.

"Toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion" (*Déclaration universelle des Droits de l'homme 1948*). Le croyant (comme d'ailleurs l'athée, l'agnostique ou tout homme de conviction) ne sépare pas sa pensée, sa conscience et sa foi religieuse (ou conviction). Il veut s'exprimer avec toute sa personnalité **et** dans son lieu de culte **et** dans sa Cité sur le forum. Le croyant demande le respect total de ce qu'il est.

En 1905, quand ils ont voté la loi de Séparation des Églises et de l'État, les députés n'ont envisagé que le "culte" des trois religions du moment : le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme. Actuellement, le contexte politique a changé ce n'est plus celui de Jaurès et de Briand, c'est évident. L'Église aussi a changé surtout depuis Vatican II.

Il demeure la nécessité, pour les religions, de rester visibles grâce à leurs institutions, (l'Église pour les catholiques), tout comme les sociétés ont besoin d'États de droit (comme celui qui régit la France) pour vivre en paix, en retenue. Entre institutions, celle de l'État et celles des religions, il devient possible de se parler et de trouver des compromis, des solutions pour résoudre avec équité les problèmes qui peuvent se poser. Les deux ordres du religieux et du politique sont faits pour s'entendre pour le grand bien de la Cité. Se séparer ne veut pas dire ne plus se parler. Des progrès sont encore à réaliser.

Il faut souligner un fait : la France se trouve parmi les États qui n'ont pas inscrit formellement la liberté religieuse dans leurs textes de droit interne, c'est une donnée radicalement nouvelle... Voir l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme. *"La loi de 1905 garantit certes deux libertés, la liberté de conscience et de culte... mais le terme de liberté de religion n'apparaît dans aucun texte et n'est pratiquement jamais employé dans le débat public. Il est vrai que l'écart entre le texte de la Convention européenne et la loi de 1905 est important : même si cette dernière inclut la liberté de croire. Dès lors qu'elle est définie comme liberté de " manifester", "seul" ou "en commun" tant "en public qu'en privé", la liberté de conscience reste très éloignée de la liberté de religion dans un pays comme la France où continue de prévaloir, tant dans le discours politique que dans l'opinion la plus commune, l'idée que la religion est une affaire privée."* (Jean Picq : "Politique et religion, Relire l'histoire, éclairer le présent". P.179, (Sciences Po Les Presses 2016).

Il y a depuis quelques années des avancées positives :

En 2002 une instance de dialogue entre l'État, et l'Église catholique voit le jour. Chaque partie doit demeurer dans le domaine qui lui est propre, en coopérant si possible.

En juin 2018, une des stipulations de la loi Sapin 2 qui considérait depuis 2016 les religions comme des lobbies a été supprimée.

Le 9 avril 2018, pour la première fois, la conférence des évêques de France invite le président de La République à une rencontre-dialogue au centre culturel des Bernardins à Paris. Emmanuel Macron accepte. Il se dit attentif à toutes les religions du pays, les anciennes comme les nouvelles venues dans notre pays.



### **3 - Le pluralisme religieux actuel**

Les protestants et les juifs, minorités longtemps persécutées en France, ont accueilli avec un grand soulagement et reconnaissance la révolution de 1789 puis la loi de 1905. Les protestants ont travaillé à faire advenir cette loi sous la troisième République et de nos jours ils continuent à la faire vivre. Ainsi, ils font remarquer que le fait religieux ne concerne pas que le culte mais qu'il a aussi des dimensions sociales, culturelles, et humanitaires.

L'arrivée des musulmans en France pose question à la République qui pensait avoir trouvé un *modus vivendi* acceptable avec les croyants juifs protestants depuis 1905 et peu à peu aussi avec les catholiques depuis 1924. L'État cherche à favoriser la création d'une institution musulmane qui représenterait tous les fidèles. Mais ce n'est pas facile à mettre sur pied.

Le nombre des musulmans, après la loi Stoléru de 1977 qui a permis le rapprochement familial, s'est amplifié. Leur religion est aujourd'hui la deuxième religion dans notre pays. Leur intégration dans la République se ferait plus facilement si ne sévissait l'angoisse dans le pays des attentats djihadistes qui ont touché à Toulouse une école juive, les journalistes de *Charlie Hebdo*, le Bataclan, le père Hamel célébrant la messe...

Comment se défendre efficacement vis à vis de cette nouvelle forme de barbarie fomentée par des individus se réclamant d'un islam animé d'une haine inouïe contre l'Occident et ses façons de vivre ? Mourir pour cette cause en massacrant des innocents tel semble être leur but.

Il est certain que l'enseignement concernant la religion musulmane n'est pas assez pensé. Faute de formation les professeurs

se contentent d'évoquer rapidement les cinq piliers de la pratique. Enseignement hors sol, superficiel, ignorant la richesse d'une histoire complexe de l'Islam en Occident et ailleurs dans le monde.

Beaucoup d'intellectuels musulmans, qu'il faut soutenir, s'efforcent d'approfondir l'intelligence de leur foi et d'envisager son insertion dans un monde pluriel, sécularisé et laïque. Par ailleurs des courants soufis se font connaître, proposant un autre visage de l'Islam. Des figures de sages musulmans comme Abdelkader suscitent l'admiration de beaucoup.

Les Bouddhistes continuent à s'implanter en France en acceptant sans problème le cadre laïque. La plupart des pratiquants ne sont pas des moines. Séparés du politique ils ont bien plus de liberté que dans leur pays d'origine. La religion bouddhiste centrée sur la paix, la compassion et la méditation est bien reçue en France.

Dans plusieurs villes de France apparaissent des groupes de dialogue interreligieux et interconvictionnels (visant à instaurer des rencontres sans aucun syncrétisme). La plupart du temps dans ces groupes, des agnostiques, voire des athées, sont accueillis sans réticence. Ils sont porteurs de la culture et de l'esprit critique qui se sont imposés depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour autant, ils ne rejettent pas les religions ouvertes à l'échange réciproque.

## **II Permanence de la LAÏCITÉ**

Le gouvernement français, fondé sur le principe de laïcité, veut assurer la concorde et la paix civile car la laïcité respecte la liberté de conscience et le pluralisme des croyances, Comme l'affirment les

Poissons Roses, courant de chrétiens de gauche, dans leur manifeste A CONTRE COURANT (Le Cerf 2016) “ *l'État laïc garantit la société plurielle*”.

### **1 - La laïcité est une Liberté offerte aux religions**

À côté de la liberté de cultes proclamée en 1905, les confessions réclament la liberté religieuse assurée par le droit européen à condition que cette liberté évidemment ne lèse pas la paix civique bénéfique pour tous. Un croyant ne peut se contenter d'un culte privé dans un édifice assigné ou chez lui dans sa maison. Une foi comme une conviction est destinée à s'exprimer, et à agir.

La liberté des cultes ne suffit pas. En effet, la liberté religieuse si elle est réellement accordée aux croyants exige qu'ils puissent transmettre leur foi et leur culture. Pour cela il faudrait des enseignants formés et pourquoi pas faciliter l'intervention d'aumôniers clercs ou laïcs, tout à fait au diapason, cela va de soi, des repères fournis par la laïcité. Jules Ferry avait, lui, prévu le jeudi dans le primaire pour le catéchisme. Où en sont les aumôneries actuellement en France en particulier dans le secondaire ?

D'autre part, tous les citoyens sont utiles au Bien commun de la Cité à bâtir. Le croyant, comme le non croyant, doit pouvoir s'exprimer par des manifestations pacifiques dans la rue ou dans des débats publics comme sur le mariage pour tous, la PMA, la GPA, le suicide assisté en fin de vie et sur tous les problèmes de bioéthiques ou autres. Bref le forum lui est ouvert comme à tous. La raison religieuse existe comme la raison des Lumières et elles pourraient s'enrichir l'une l'autre. C'est ce qu'affirme avec force le philosophe Jean-Marc Ferry.

Le soupçon de *communautarisme* attaché aux religions est à reconsidérer de plus près pour éviter confusions et abus.

Si les croyants exigent des réglementations spécifiques à l'école concernant la nourriture, les tenues vestimentaires, des congés pour les jours de fêtes, le désir des femmes musulmanes à l'hôpital de se faire examiner ou soigner par des médecins femmes, etc., l'État laïque est en droit de se demander si elles sont compatibles avec ses valeurs.

Par contre, l'attitude laïque intégriste, encore répandue, qui consiste à s'offusquer publiquement que des croyants connus, tels Rémi Brague et Ghaleb Bencheikh, puissent siéger dans le " Conseil des Sages sur la laïcité et le fait religieux " pour soutenir les enseignants dans leur tâche, est totalement injustifiable. Le contexte de notre époque n'est plus le même que celui de 1880 où fut décidé "*l'éviction de tout représentant de confession religieuse dans les instances de direction de l'instruction publique*" !

Enfin, dans un monde parfois sans repère moral, les religions et sages du monde sont capables de rappeler les limites nécessaires à l'affirmation de la liberté totale des individus qui risquent trop souvent de ne penser qu'à eux et à leurs intérêts et aspirations propres. L'individu est une personne en relation qui a des droits certes mais aussi des devoirs envers les autres, proches ou lointains.

## **2 - La laïcité garantit le respect du principe d'Égalité pour tous**

L'égalité est une visée politique qui concerne le domaine économique et social. Ce n'est pas l'égalitarisme qui nivelle toutes les différences. C'est un idéal de justice, de partage. Les religions servent cet idéal, par leurs diverses ONG proches des nombreux laissés pour compte, les invisibles, sans force syndicale appelant à la grève, les exclus de notre système économique. Elles sont proches aussi des

malheureux exilés chassés de leur pays, meurtris par des guerres barbares.

D'autre part, grâce à la pratique de plus en plus approfondie du dialogue interreligieux, les religions contribuent à établir l'égalité entre tous les citoyens de notre pays de confessions différentes.

En **1986**, ce dialogue a été impulsé par le pape Jean-Paul II qui a organisé à Assise la première rencontre mondiale interreligieuse. En janvier 2013, avant sa démission, le pape Benoît XVI a suscité une commission avec des juifs pour rechercher une date commune pour la célébration, dans leur liturgie respective, de la fête de Pâques.

*L'amitié judéo-chrétienne* avait été lancée avec audace par Jules Isaac dès 1945.

Les rencontres islamo-chrétiennes sont actives et fructueuses malgré ou peut-être à cause des attaques terroristes. Il y a aussi des contacts entre juifs et musulmans.

Les musulmans, nouveaux venus, peuvent avoir besoin des juifs et des chrétiens, catholiques et protestants en médiateurs pour comprendre notre histoire et vivre sans problème sous un régime de laïcité. Il ne faut pas oublier qu'il y a chez certains musulmans, un danger de crispation identitaire, de repli sur le groupe qui transmet une vision inculte, binaire et souvent violente. Sur 2500 mosquées en France il y en aurait 150 touchées par le salafisme rigoriste et sectaire qui peut mener à l'embrigadement djihadiste de jeunes.

En essayant de vivre entre elles la coexistence sans fusion ni confusion, les religions font œuvre de civisme. Cette expérience devient vitale pour le pays guetté par le radicalisme religieux meurtrier. Il est essentiel que les convictions religieuses apprennent à se respecter, sans esprit de prosélytisme.

### **3 - La Laïcité permet aux religions et aux sages du monde de promouvoir la Fraternité, et la non-violence qui se trouvent au cœur de leur message.**

Juste un rappel : aux premiers siècles de son existence l'Église s'appelait en grec *Adelphotes* c'est à dire *Fraternité*. Elle se vivait comme une communauté ouverte à tous, fondée sur la fraternité en Christ.

De nos jours la Fraternité c'est la valeur de la devise républicaine la moins honorée car elle implique surtout des devoirs plus que des droits. La philosophe Simone Weil s'empare de ce sujet vital pour la démocratie quand elle rédige, à la fin de sa courte vie, un projet de fondation d'une nouvelle civilisation en Europe après les horreurs de la guerre déclenchée par l'Allemagne hitlérienne.

Il est temps aussi de méditer nos vieilles Écritures bibliques, de lire ou relire le mythe de Caïn tuant son frère Abel ou le récit de Jacob et d'Ésaü racontée sur huit chapitres dans la Genèse et qui se termine par la lente et sinieuse réconciliation des deux frères. Un vrai miracle de fraternité. L'histoire aussi de Joseph et de ses frères. Les sœurs, non plus, ne marchent pas toujours droit : que l'on se rappelle à ce sujet la rivalité de Rachel et de Léa. Il sera aussi toujours éclairant de méditer les récits de la Passion du Christ, l'Innocent supplicié, mis en croix sur l'ordre du pouvoir romain, avec l'aval du pouvoir religieux.

Certaines interprétations de ces vieux récits poussent à la réflexion et à l'action comme par exemple celle de René Girard. Cet auteur nous dit que nous avons besoin de nous créer continuellement des boucs émissaires, prétendument coupables, pour refaire la paix en sacrifiant un seul. Sortons de la violence ancrée en nous car elle nous mène à la catastrophe, à l'apocalypse ici et maintenant, et non pas dans un avenir lointain, mythique de fin du monde. Nous n'avons qu'un

unique choix à faire : sortir de la violence et de la haine de l'autre, pour enfin choisir le civisme laïque, la compassion bouddhiste, la miséricorde musulmane et l'amour évangélique.

Toutes les religions et sagesse ont des trésors d'humanité, de non-violence et de paix, à partager. Encore faut-il *qu'elles soient reconnues dans leur vocation propre* délivrées du risque de leur instrumentalisation par le politique, mais capable de se faire entendre de lui. Elles doivent aussi continuellement accepter de se réformer et accentuer leur vigilance concernant toute déviation meurtrière comme celle des djihadistes qui se proclament musulmans. Ou bien encore ne pas tergiverser pour sauvegarder l'honneur de l'institution religieuse mais condamner rapidement au grand jour toute perversion, tel le scandale des clercs pédophiles de l'Église catholique de nos jours.

Quant à l'État de droit qui se veut neutre en France, c'est à dire détaché de toute religion et en principe de toute idéologie, il doit aussi se remettre en question pour mieux pouvoir incarner concrètement ses principes essentiels de Liberté, d'Égalité, de Fraternité, de Laïcité. Il gagnerait à accepter d'entendre la vision du monde des religions et d'en tenir compte dans ses décisions. Par exemple, il n'y a pas eu de vrai dialogue, de confrontation démocratique lors de l'élaboration de la loi sur le mariage pour tous. Les croyants, situés politiquement à droite mais aussi à gauche, n'ont pas été écoutés comme des citoyens à part entière. Les caricatures, les mensonges se sont propagés aussitôt à propos de la manif pour tous. Il y a eu déni de démocratie et cela doit cesser dans l'avenir.

Tous les croyants sont porteurs d'exigences vis à vis du politique. Ils réclament plus de justice pour les défavorisés, les sans travail, les migrants, les invisibles, les muets... Enfin ils désirent

beaucoup plus d'efforts pour instaurer la paix en visant la fin du commerce des armes, la destruction des bombes atomiques dans tous les pays, la fin des guerres par la promotion de la diplomatie, de la table des négociations. L'enthousiasme, l'énergie des religions et leurs engagements concrets pourraient être mis encore plus qu'actuellement au service du Bien Commun dont le politique est responsable et le garant.

**LA FRATERNITÉ est la source vive de la devise de notre République laïque.**





## CONCLUSION

L'histoire de notre laïcité à la française ne commence pas en 1790-1905. Elle plonge, en effet, ses racines dans l'Ancien Régime monarchique, période pendant laquelle s'est affirmée une expérience unique d'articulation du religieux et du politique sur fondements bibliques, comme la royauté du roi David, et surtout la distinction évangélique entre Dieu et César.

A partir de la Révolution, et de la Constitution Civile du Clergé, une autre façon de considérer et de vivre les rapports du religieux et du politique a émergé, de manière violente. Mais cette rupture révolutionnaire n'a pas voulu pas dire : *du passé faisons table rase*. Le passé féconde toujours le présent. Il se pourrait qu'il s'ouvre à nous aujourd'hui "*dans une fraîcheur inattendue*" comme dit Hannah Arendt et aussi qu'il devienne une nécessité vitale pour notre vivre ensemble démocratique.

Qu'avons à sauvegarder d'essentiel venu de notre passé ?

De nos jours, la laïcité ne peut être l'exclusion publique des religions réduites à la sphère culturelle ou privée. C'est une laïcité créatrice de dialogue et de coopération apaisée qu'il faut promouvoir pour le bien de tous. Elle est rendue tout à fait viable et féconde si « *elle est articulée à une double requête : que l'État, d'un côté, abdique sa suffisance en s'ouvrant à l'apport des croyances ; que la religion, de*

*l'autre, renonce à sa clôture en accédant aux exigences de la liberté »* (Philippe Portier, le 25 janvier 2018. Ouest-France).

Dans une récente rencontre islamo-chrétienne qui s'est tenue dans une des mosquées de Nantes, un participant catholique a déclaré que la laïcité était une chance à saisir pour tous les croyants de notre pays. Une chance certainement, mais accompagnée d'une ferme volonté de sauvegarder un dualisme qui a marqué la CHRÉTIENTÉ puis L'EUROPE des nations : celui du spirituel et du temporel, du religieux et du politique qui informe toujours nos sociétés malgré leur sécularisation certaine.

Ce dualisme de l'histoire occidentale doit être proposé sans arrogance ni surplomb. C'est ce que pointe avec lucidité l'historien Paolo Prodi. Car " *Il se pourrait que nous soyons en train d'entrer dans une civilisation inspirée par l'ordinateur ou Confucius, ou par les deux, une civilisation dans laquelle la norme à "une dimension" fait coïncider l'être collectif et le devoir être et réduit la religion à un rite civique ; une civilisation où les choix quotidiens qui engagent la vie et la mort relèvent de moins en moins d'un arbitrage entre le bien et le mal et de plus en plus des sondages d'opinion ou des statistiques des scientifiques*" (Introduction à "Christianisme et monde moderne." Page 20, 2006 Gallimard Seuil).

# Bibliographie

## Histoire :

Jacqueline **LALOUETTE** : *La République anticléricale XIXe-XXe siècle*. 2002 Seuil.

Paolo **PRODI** : *Le monde moderne. Cinquante ans de recherches*. 2006 Seuil.

Jean **PICQ** : *POLITIQUE ET RELIGION. Relire l'histoire, éclairer le présent*. Sciences Po 2016.

Émile **POULAT** : *LES DIOCÉSAINES. République française, Église catholique : Loi de 1905 et associations culturelles, le dossier d'un litige et sa solution (1903-2003)* Paris La Documentation française 2017.

Christian **SORREL** : *La République contre les congrégations, 1899-1903*. Cerf.2003.

## Réflexions, essais :

Hannah **ARENDT** *La crise de la culture* Idées Gallimard 1972.

Jean **BAUBÉROT** *Les sept laïcités françaises. Le modèle de laïcité française n'existe pas*. Maison des Sciences de l'Homme 2015.

Régis **DEBRAY** Rapport *L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque* 2002.

Jean-Marc **FERRY** *Les Lumières de la Religion* Bayard 2013.

René **GIRARD** *Achever Clausewitz*. Champ Essais 2011.

Samuel **GRZYBOWSKI** *FRATERNITÉ RADICALE. Mes dix ans d'amitié avec des jeunes juifs, chrétiens, musulmans, et athées*. Les Arènes 2018.

Cécile **LABORDE** *Français, encore un effort pour être républicains !* Seuil 2010.

Émile **POULAT** *Notre laïcité Publique* Berg International 2003.

Charles **TAYLOR** *L'âge séculier* Le Seuil 2011.

Simone **WEIL** *Plaidoyer pour une civilisation nouvelle (traduit par Albert Camus en "L'Enracinement")* dans *Œuvres* Quarto Gallimard,1943.



# Sommaire

Préface.....	5
Introduction.....	7
PLACE A L'HISTOIRE.....	9
I L'Église catholique en France sous l'Ancien Régime.....	9
1 - <i>Suprématie du spirituel du IXe au XVe</i> .....	9
2 - Baisse d'influence de L'Église catholique au XVIe et XVIIe.....	12
3 - Le XVIIIe siècle.....	13
II Les DEUX FRANCE de 1789 à 1924.....	15
1 - Deux France Irréconciliables.....	15
2 - De 1875 à 1905 lutte des cléricaux et des anticléricaux.....	19
3 - 1905 : Loi de séparation des Églises et de l'État.....	20
4 - 1924 : les associations diocésaines.....	21
PLACE AU PRESENT.....	25
I Le contexte a changé.....	25
1 - Les États en Europe.....	25
2 - L'Église catholique.....	28
3 - Le pluralisme religieux actuel.....	32
II Permanence de la LAÏCITÉ.....	33
1 - La laïcité est une Liberté offerte aux religions.....	34
2 - La laïcité garantit le respect du principe d'Égalité pour tous.....	35
3 - La Laïcité permet aux religions et aux sages du monde de promouvoir la Fraternité, et la non-violence qui se trouvent au cœur de leur message.....	37
CONCLUSION.....	41
Bibliographie.....	43

Dépôt légal : décembre 2018  
Achevé d'imprimer en décembre 2018  
Imprimé par lulu.com

## De la catholicité à la laïcité

*Contribution de Suzanne Le Borgne et du banc nantais*

Dans leur manifeste, *A CONTRE COURANT*, paru en 2016, les Poissons Roses traitaient de la laïcité et indiquaient « Nous considérons l'Etat laïc comme garant d'une société plurielle..... Dans l'esprit de la loi de 1905, nous défendons une laïcité qui s'enrichit des trésors de chacun et refusons une laïcité qui, sous prétexte de neutralité, ne laisse l'espace public qu'aux marchands ».

La laïcité est un sujet inépuisable. Dans notre pays, chacun y va de son interprétation. Hors de France, elle est incomprise. Aussi, les Poissons Roses ont décidé d'éclairer ce concept par une série d'approches.

Le présent ouvrage, dû à la volonté de l'animatrice du banc nantais, nous propose une itinérance historique et s'interroge sur l'articulation des deux pouvoirs qui ont structuré la France sur la longue durée, le pouvoir religieux de l'église catholique et le pouvoir temporel.

Puisse cette démarche pédagogique aider nos lecteurs à apprivoiser ce concept au cœur de la République française.

*Les Poissons Roses, courant de chrétiens, à gauche, ont été créés en 2010. Ils militent pour une justice sociale dans tous les domaines, économique, social, éthique. La personne humaine reliée est au centre de leur démarche. Ils ont publié en 2016 leur manifeste *A CONTRE COURANT* (Editions du Cerf) et diffusé en juin 2018 un rapport sur « La famille durable, au-delà des fascinations biotechniques » et un rapport « Pour une Renaissance de l'Europe ».*

ISBN 978-2-9566075-1-9

5 €

